

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 5 NOVEMBRE 2015

Convocation du 30 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14

L'an deux mil quinze, le 5 du mois de novembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, ETOURNEAU Patrice, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Monsieur REDOIS Laurent, procuration à monsieur DUSACRE Luc, madame FREULON Véronique, procuration à monsieur GILBERT André et monsieur de RICHEMONT Xavier, procuration à madame LETHIELLEUX Joëlle.

Absents et excusés : Messieurs PORTIÉ Jérôme et ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du mois d'octobre

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2015.

Décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune

Il est indiqué aux conseillers qu'une décision modificative est à prendre pour abonder le compte 73925 et régler la contribution FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui s'élève à **26 250,00 €** et pour laquelle un montant de 19 600,00 € était au budget. La décision modificative n°1 suivante est acceptée à l'unanimité :

- compte 022 (dépenses imprévues) : - 6 650,00 €
- chapitre 014 (atténuation de produits) - Compte 73925 (FPIC) : + 6 650,00 €

Décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune

Les élus sont informés que la chaudière de la mairie vient de tomber en panne, sans qu'il soit possible d'en remplacer les pièces défectueuses, introuvables du fait de l'ancienneté du matériel. Cet investissement sera imputé sur l'opération 74 « Bâtiments communaux » dont les crédits sont actuellement insuffisants pour régler la facture correspondante. Aussi, la décision modificative n°2 suivante est acceptée à l'unanimité :

- compte 020 (dépenses imprévues) : - 200,00 €
- Opération 74 - Compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : + 200,00 €

Approbation de la réforme statutaire du SIEML

L'objet de la réforme des statuts du SIEML est présenté aux élus et porte sur deux points :

1) Intégration au 1er janvier 2016 de la future Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (CU ALM)

2) Modification de la représentation des communes et des communautés de communes au sein du comité syndical qui compte actuellement 380 membres et qui en prévoit 54 (18 délégués de la communauté urbaine Angers Loire Métropole et 36 délégués des autres

communes et EPCI du département). La désignation des membres appelés à siéger au comité syndical se fera dans chaque EPCI selon des critères de nombre d'habitants. Approbation à l'unanimité de la réforme statutaire du SIEML.

Désignation des délégués de Daumeray au sein du SIEML

Suite à l'adoption de la réforme des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme :

- Monsieur DAVY Jean-Luc en tant que délégué titulaire,
 - Monsieur DUSACRE Luc en tant que délégué suppléant,
- pour représenter la commune de Daumeray au SIEML.

Demande d'intégration de la commune de Huillé au sein de la communauté de communes des Portes de l'Anjou

La requête faite par la commune de Huillé est présentée aux élus. En date du 16 juillet et du 9 octobre 2015, Huillé a décidé de son retrait de la communauté de communes du Loir pour adhérer à celle des Portes de l'Anjou à compter du 1er janvier 2016. La CCPA, lors de son conseil du 15 octobre 2015, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Huillé. Cette décision devant être validée par l'ensemble des communes composant la CCPA, le conseil municipal de Daumeray, après en avoir délibéré, valide par **16** voix pour et **1** voix contre, la décision de la CCPA et donne son accord à l'intégration de Huillé à la CCPA à compter du 1er janvier 2016.

Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes des Portes de l'Anjou (CCPA)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes des Portes de l'Anjou qui porte sur l'article 2 au niveau des compétences facultatives, sur le volet « Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse ». Une simple distinction est faite entre la gestion du Relais Assistant Maternel et celle des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Espaces Jeunes et des actions périscolaires, sans aucune incidence sur la convention mise en place entre la commune et la CCPA et sur les loyers annuels versés par cette dernière.

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Suite à la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet pour une mise en œuvre avant le 31 mars 2016, les conseillers sont amenés à émettre des avis sur les points suivants :

- Périmètre des EPCI : un **avis favorable** est émis sur le projet de périmètre qui propose une fusion des communautés de communes « Loir et Sarthe », « des Portes de l'Anjou » et « du Loir ».
- Carte des syndicats d'eau potable : un **avis défavorable** est émis sur le projet de création d'un syndicat départemental d'eau potable et le souhait est formulé de regrouper les 3 syndicats de Durtal, Seiches et « Loir et Sarthe ».
- Carte des services publics d'Assainissement Collectif : un **avis défavorable** est émis pour l'intégration de la compétence au 1er janvier 2018. La demande sera faite d'attendre le 1er janvier 2020 pour rendre cette compétence obligatoire et pour la maintenir sur le territoire de la CCLS jusqu'au 31 décembre 2019.
- Carte des SICTOM : un **avis favorable** est émis à la proposition de maintien du périmètre actuel du SICTOM.
- Carte des GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations) : un **avis favorable** est émis sur la proposition de créer des syndicats mixtes qui assureront cette compétence obligatoire, prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Indemnité de conseil 2015

Le conseil municipal valide l'indemnité de conseil 2015 qui sera versée à notre receveur municipal, monsieur TRILLOT Denis, pour un montant brut de 531,09 € brut, soit **484,05 € net**.

Protection de l'environnement

Dans le cadre de l'enquête publique organisée par arrêté préfectoral du 4 août 2015, le conseil municipal **donne un avis favorable** aux demandes d'autorisation des travaux liés au programme de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines présentées par le Département de Maine-et-Loire, par Angers Loire Métropole, par les cinq communautés de communes suivantes : CC du Loir, CC des Portes de l'Anjou, CC du Lion d'Angers, CC du Haut Anjou et CC Loir et Sarthe et par la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Grenellisation du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou

Il est rappelé aux élus que le Comité Syndical du Pays des Vallées d'Anjou a délibéré le 30 juin 2015 pour arrêter son projet de SCoT Grenellisé, avec une enquête publique qui a démarré le 9 septembre 2015. Aucune remarque n'ayant été formulée sur le dossier transmis en mairie, les élus décident à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de grenellisation du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou.

Jardin du Souvenir

Après présentation d'un modèle de plaque aux élus et après discussion, il est décidé de modifier l'article 14 du règlement du columbarium et du jardin du souvenir :

« Selon la volonté de la famille, une plaque peut être fixée sur le mur en briques jouxtant le jardin. Des mentions de son choix avec l'écriture de son choix (Exemple : NOM, PRENOM, années de naissance et de décès du défunt) peuvent être apposées sur une plaque en marbre noir, de 10 cm de hauteur par 30 cm de longueur et de 1 cm d'épaisseur. Les frais d'acquisition et de gravure de la plaque restent à la charge de la famille. La pose est réalisée par les services techniques municipaux. »

Bilan des commissions communales

1) Commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture »

Les conseillers sont informés que monsieur LE JAN Nathanaël souhaiterait créer une association communale et consacrée au jeu. Pour démarrer l'activité, une demande est faite d'organiser ses premières soirées jeux dans le local utilisé par le RAM au Cyber Base. Une assemblée générale sera bientôt organisée pour créer le bureau de l'association et mettre en place ses activités. Après discussion, accord donné pour la mise à disposition du local du Cyber Base.

Au sujet de la « Communication », il est indiqué que le Flash sera distribué la semaine prochaine. Le second bulletin 2015 est en cours de préparation, avec une distribution prévue début janvier 2016.

Une invitation du club de Tir à l'Arc pour le tir au saucisson prévu le vendredi 20 novembre 2015 à partir de 18h30 a été adressée aux élus.

2) Commission « Liens intergénérationnels et Solidarité »

Madame JAHIER Eliane rappelle que les différentes manifestations du Téléthon sont en cours de préparation. Le concert de la chorale aura lieu le vendredi 27 novembre prochain. Une réunion réservée aux élus est organisée le mardi 24 novembre 2015 à 20h00, salle Etienne Poitevin, afin de se répartir les tâches pour les journées des 4 et 5 décembre. Une demande d'aide est également faite aux conseillers pour le dépôt des différentes affiches dans les commerces et entreprises. Enfin, il est précisé que cette année le club de Tir à l'Arc organisera un championnat de jeunes à Daumeray le 13 décembre 2015. La moitié des bénéfices sera reversée à l'AFM.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique aux élus que Manuella et Ludovic BERTHIER, nos boulangers, ont cédé leur commerce à Claire et Clément JAUNEAU qui prendront la suite à compter du 24 novembre 2015. La boulangerie sera fermée pour travaux pendant une semaine, du 16 au 21 novembre 2015. Un pot d'accueil et de départ sera offert par la mairie le lundi 16 novembre prochain à 18h30 salle Etienne Poitevin.